

NATURA 2000 "LES FALAISES", ANDUZE AU SOMMET

Anduze, Bagard, Boisset et Gaujac et Générargues partagent le massif de Peyremale qui abrite une flore et une faune particulière avec des habitats naturels et des espèces rares ou menacées. Ces 535 hectares de massif sont depuis 2008, labellisés site Natura 2000 sous le nom « Falaises d'Anduze ». (Rappelons ici la part importante jouée par notre commune à la reconnaissance de ce site, et la participation active de Mr Bruno Tirfort)

Ce site partagé est une valeur ajoutée pour chaque commune car il témoigne de l'attention particulière que nous portons au devenir de notre environnement naturel et à celui de toutes les espèces vivantes y compris la nôtre. **Pour concilier sa protection et un usage humain raisonné, un comité de pilotage du site réunit tous les ans les représentants des 4 communes avec les services Natura 2000, l'Office National des Forêts, Le Parc National des Cévennes...**, les associations d'usagers: chasseurs, randonneurs, propriétaires ..., ainsi que la société qui exploite la carrière de Bagard.

Le 2 avril dernier, à la réunion du comité de pilotage, Aurélie Genolher (conseillère régionale), Nathalie Lalande et Anne Salvado (service Natura 2000 pour la Région Occitanie) ont expliqué les nouveaux dispositifs de fonctionnement des sites Natura 2000 après le transfert de compétences, en 2023, de l'État à la Région (sites terrestres).

En Occitanie, on dénombre 200 sites Natura 2000. Seuls quelques-uns comme celui d'Anduze (trop petit) ne disposent pas d'agent technique conventionné par Natura 2000. Il appartient donc à la commune porteuse de pallier à ce manque d'expertise en s'alliant des partenaires compétents qui, grâce au subventionnement prévu par la Région, pourront mener à bien cette tâche de manière pérenne.

Le comité de pilotage a désigné pour 3 ans de plus, la commune d'Anduze comme structure porteuse du Site avec à sa présidence, Nelly Marion conseillère municipale.

Le rôle de la commune porteuse est d'apporter des actions d'animation (information, communication, éducation, sensibilisation) de surveillance et de restauration du site ainsi que d'assurer le suivi des études scientifiques selon un cahier des charges établi à la création du site.

Toutes les actions portées par la commune peuvent être prises en charge financièrement par Natura 2000 mais le montage des dossiers de financement et la surveillance de terrain restent cependant une tâche délicate et fastidieuse, menée à bien par nos agents territoriaux d'Anduze.

Nelly Marion

